

**M. McCullough (Moose-Mountain):** Si ce bétail avait été traité avant d'être expédié, il semble bien extraordinaire, n'est-ce pas, qu'il meure? D'après mes renseignements et mes connaissances sur les expéditions de bestiaux, c'est ainsi que l'on procède habituellement pour les envois de bétail. En général, nous ne subissons guère de perte si les bovins sont immunisés contre la septicémie avant d'être expédiés. La perte me semble assez lourde, s'ils ont été immunisés comme il convient avant l'expédition. Je me demande s'il y a d'autres explications à ce propos.

**L'hon. M. Harris:** Non. Je ne crois pas qu'on puisse fournir d'autres explications, monsieur le président. La situation est exactement celle que j'ai déjà exposée. Il s'est agi d'une expérience portant sur le traitement des animaux. Certains animaux n'y ont pas survécu, et le ministre estime qu'il doit subir la perte plutôt que les propriétaires qui ont consenti à soumettre leurs bovins à cette expérience.

**M. McCullough (Moose-Mountain):** Je me demande pourquoi le ministre a entrepris cette expérience. Pour ce qui est des bovins mi-gras vendus sur le marché ordinaire de Winnipeg, le cultivateur assume ses propres responsabilités. Ce régime s'appliquera-t-il à tous les bovins mi-gras expédiés ou simplement aux animaux qu'on achemine vers l'Est canadien?

**L'hon. M. Harris:** J'imagine que, de temps à autre, le ministre de l'Agriculture effectuera ces expériences et ces épreuves dans les conditions qu'il jugera le mieux appropriées. Une année, elles pourront s'appliquer aux bovins mi-gras expédiés; l'autre année, à d'autres animaux.

**M. Diefenbaker:** Je voudrais poser au ministre une question à propos de la nature de l'indemnité. Par exemple, un certain nombre de cultivateurs me signalent, que lorsque le bétail a été détruit ou du moins n'a pas été jugé propre à la consommation humaine parce qu'il souffre du tétanos, il n'y a pas d'indemnité. Il y a eu beaucoup de cas récemment où on a découvert que des bestiaux envoyés aux abattoirs par des cultivateurs étaient atteints de tétanos; l'indemnité a été refusée aux cultivateurs. Pourquoi cette restriction?

**L'hon. M. Harris:** Je regrette de ne pouvoir répondre à cette question. Je ne m'occupe que des postes où nous recommandons un versement. Il conviendrait, je crois, d'attendre l'étude des crédits de l'année prochaine pour traiter de l'opportunité de verser une indemnité à l'égard de ces animaux.

[L'hon. M. Harris.]

**M. McCullough (Moose-Mountain):** Je voudrais demander au ministre combien de bovins ont été soignés pour septicémie en vertu de ce programme, et combien il y en avait dans les différentes expéditions? J'aimerais savoir également le nombre global des expéditions, le nombre des animaux qui ont été traités et celui des animaux qui n'ont pas été traités. Et aussi, pour ce qui est de ces derniers, le nombre de ceux qui sont morts. J'aimerais obtenir ces renseignements, s'ils sont disponibles.

**L'hon. M. Harris:** Le nombre global des animaux qui ont été soumis à l'épreuve est de 9,400; nous versons une indemnité à l'égard de 73 de ces animaux.

**M. Bruce:** Le ministre peut-il nous dire sur quelle base est assise l'indemnité? Verse-t-on tant par tête, tant par cent livres, ou l'indemnité varie-t-elle selon qu'il s'agit d'animaux de race ou d'animaux de qualité commerciale?

**L'hon. M. Harris:** Les versements varient de \$77 dans un cas à un total de \$1,100 dans un autre et j'en conclus qu'ils correspondent à la valeur des animaux.

**M. Bryce:** Combien d'animaux ce montant de \$1,100 englobe-t-il?

**L'hon. M. Harris:** Onze.

**M. McCullough (Moose-Mountain):** Je ne me suis peut-être pas exprimé avec assez de clarté. Je voulais savoir combien d'animaux parmi ceux qui ont été soumis à l'expérience, d'une part, et parmi ceux qui n'en ont pas fait l'objet, de l'autre, sont morts. On veut, je suppose, déterminer les résultats de l'expérience et j'aimerais savoir quel succès elle a obtenu.

**L'hon. M. Harris:** Sauf erreur, mon honorable ami a demandé sur combien d'animaux l'expérience avait porté et combien étaient morts. J'ai fourni ces chiffres, soit, 9,400 et 73. Quelles autres données cherche-t-il à obtenir?

**M. McCullough (Moose-Mountain):** Le nombre d'animaux non soumis à l'expérience qui sont morts. Nous pourrions ainsi établir une comparaison.

**L'hon. M. Harris:** Je regrette mais je ne puis vous entendre.

**M. McCullough (Moose-Mountain):** Combien d'animaux a-t-on expédiés qui n'ont pas subi le traitement en cause et qui sont morts de septicémie?

**L'hon. M. Harris:** Je ne possède que les chiffres relatifs aux animaux traités. Je n'ai aucun renseignement quant au nombre d'animaux non inoculés car nous n'avons rien à y voir.